



LIGUE DE FOOTBALL  
NOUVELLE-AQUITAINE

**DISTRICT DE FOOTBALL**

**CHARENTE-MARITIME**

## **CONVOCATION ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE FINANCIÈRE ET ELECTIVE**

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invités à assister aux Assemblées Générale ordinaire, Financière et électorale du District de Football qui se déroulera le :

**VENDREDI 18 septembre 2020 à 19h00**  
**Salle du Sémaphore - Bourcefranc**

Dans l'attente de se rencontrer, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

**Pierrette BARROT**  
Présidente

### **ORDRE DU JOUR DEFINITIF**

#### **Assemblée Générale Ordinaire**

1. Allocutions de bienvenue de Monsieur le Maire et de M. le Président du Club de Bourcefranc.
2. Intervention et Ouverture de l'AG Ordinaire par la Présidente du District, Mme Pierrette BARROT
3. Adoption du PV de l'AG Ordinaire et Financière du 22 novembre 2019 à Lagord.
4. Rapport Moral du Secrétaire Général, M. Robert FERNANDEZ
5. Présentation et validation des Règlements
6. Désignation d'un Commissaire aux comptes et de son suppléant
7. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### **Assemblée Générale Financière**

1. Ouverture de l'AG Financière et intervention de la Présidente
2. Présentation du bilan financier 2019/20 par M. Bernard CHATEAUGIRON
3. Intervention du Commissaire aux comptes et certification des résultats
4. Affectation du résultat de l'exercice comptable
5. Présentation du budget prévisionnel saison 2020/21
6. Clôture de l'Assemblée Générale Financière

#### **Assemblée Générale Elective**

1. Présentation de la liste et élection des 24 membres du Comité Directeur
2. Désignation des scrutateurs
3. Vote
4. Résultats des élections
5. Allocution du nouveau Président
6. Questions diverses
7. Clôture de l'AG Elective

**Siège Social : BP 80172**

**☎ 05 46 91 70 88**

**17116 SAINTES CEDEX**

**email : [district@foot17.fff.fr](mailto:district@foot17.fff.fr)**



LIGUE DE FOOTBALL  
NOUVELLE-AQUITAINE

**DISTRICT DE FOOTBALL**

**CHARENTE-MARITIME**

**RAPPEL IMPORTANT :**

La présence des clubs à l'A.G.F. est obligatoire, une **amende de 115 €** sera infligée aux clubs non représentés. Seul le président ou le secrétaire est habilité à représenter son club. Tout autre dirigeant doit posséder un pouvoir signé du président. Une seule personne ne peut représenter que deux clubs, le sien et un autre et doit posséder une licence en cours de validation.

**COVID 19**

**En raison des mesures sanitaires en vigueur, et pour limiter le temps d'attente pour la remise des enveloppes, nous vous invitons à envoyer au District les pouvoirs pour représenter un autre club avant le 15 septembre 2020 : par mail, courrier**  
**Les clubs ne seront représentés que par 1 seule personne le jour de l'Assemblée**

**Siège Social : BP 80172**

**☎ 05 46 91 70 88**

**17116 SAINTES CEDEX**

**email : [district@foot17.fff.fr](mailto:district@foot17.fff.fr)**